

A l'attention des familles
des résidents des services d'EHPAD

N/Réf. : CB/BB 2020.42

Objet :

Point d'information suite réunion du Conseil de la Vie Sociale.

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 4 mai dernier, nous vous tenions informés de la situation de l'établissement. Depuis cette date, nous n'avons pas enregistré de nouvelles situations Covid19 parmi les résidents et patients accueillis, et l'ensemble des unités de vie ne présente actuellement aucun cas Covid19.

Le 11 mai dernier, le dé-confinement en population générale a été acté. Dans un protocole ministériel en date du 10 mai 2020, les autorités nous rappellent qu'au-delà de cette date, les consignes relatives aux visites mais aussi aux sorties des résidents d'EHPAD restent inchangées. Aussi l'établissement reste-t-il toujours fermé au public.

Nous avons depuis, réuni le Conseil de la Vie Sociale (instance de représentation des résidents et des familles), afin d'évoquer certains assouplissements internes nécessaires à la qualité de vie des résidents. Ainsi, dès cette semaine, la reprise des repas en salle à manger en petits groupes, afin de respecter les mesures de distanciation physique, est organisée. Nous programmons aussi, à partir de début juin, la reprise des interventions des orthophonistes, pédicures, coiffeuses, éducateur en activité physique adaptée. Ces différents professionnels seront toutefois soumis à des règles sanitaires strictes afin d'éviter toute prise de risque pour les résidents (port du masque et de la sur blouse, local dédié à l'intervention, désinfection du matériel et du mobilier entre chaque résident/patient, distanciation physique autant que faire se peut, auto-questionnaire de santé avec engagement d'annuler toute intervention en cas de symptômes). Ces protocoles d'intervention sont en cours de diffusion auprès de ces intervenants.

Concernant les masseurs kinésithérapeutes, ils n'ont jamais cessé leurs interventions tout au long de la crise Covid19, car celles-ci ont toujours été jugées indispensables à la santé des résidents.

A l'occasion de la séance du Conseil de la Vie Sociale du 20 mai dernier, nous avons entendu les attentes des résidents concernant l'animation, et notamment de redémarrer des temps collectifs. Par ailleurs, avec les beaux jours, il apparaît nécessaire de privilégier les sorties en extérieur, dans le parc. Toutefois, nous constatons que le dispositif de visites des familles ou d'appels vidéo via Skype est particulièrement chronophage pour nos équipes. De plus, après analyse des statistiques sur le mois de mai, nous constatons que ces visites ne concernent que la moitié des résidents. Une part importante des personnes accueillies ne bénéficient ni de visites, ni d'appels Skype et se retrouve par ailleurs aussi privée des temps habituels d'animation.

.../...

Avec la perspective des congés d'été sur lesquels il nous faudra nécessairement remplacer nos professionnels pour qu'ils puissent eux aussi prendre le repos nécessaire et bien mérité, nous ne serons pas en capacité de renforcer davantage nos effectifs.

Aussi le Conseil de la Vie Sociale a souhaité qu'à l'occasion de ce courrier, les règles suivantes soient rappelées aux familles :

- Chaque résident peut bénéficier au maximum d'une visite par quinzaine - *visites à solliciter auprès de l'accueil (accueil@ch-laguerche.fr) et non auprès des animatrices*, et d'un appel vidéo Skype par semaine.
- Cela s'entend du point de vue du résident et non pas des membres de la famille (nous constatons en effet certaines familles qui bloquent plusieurs créneaux Skype par semaine pour un même résident, ce qui devient impossible à gérer, au regard des 245 résidents accueillis sur nos 2 sites).
- Il est aussi nécessaire de prioriser les appels auprès des animatrices sur la tranche horaire 10h-12h, comme indiqué dans notre courrier initial du 13 mars dernier. Les animatrices notent en effet que les appels s'étalent sur toute la journée, ce qui n'est pas compatible avec l'organisation d'une animation collective. Nous demandons aux familles qui appellent quotidiennement de bien vouloir limiter leur nombre d'appels dans la semaine et éviter de participer à ce flux trop important. Bien entendu, pour toute difficulté concernant un résident, l'infirmière prend immédiatement contact avec son référent familial.
- Les plages d'appels vidéo Skype seront fermées 2 après-midi par semaine (le mardi et le vendredi) ainsi que les jours fériés, dès le 1er juin prochain, en vue de permettre la reprise d'activités collectives des résidents, en petits groupes et/ou sorties à l'extérieur du bâtiment.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter scrupuleusement ces règles, qui sont la garantie de pouvoir répondre à l'attente exprimée par les résidents au travers de leurs représentants.

Nous vous rappelons l'existence du site Familéo, qui vous permet de partager messages et photos avec votre proche.

Nous ouvrons également notre site internet à l'adresse suivante <https://www.ch-laguerche.fr>



Vous y trouverez, en bas de la page d'accueil, une rubrique (dans le paragraphe « Actualité »), regroupant les informations vous permettant de suivre notre organisation sur cette période. Le site est en cours de finalisation mais il nous semblait nécessaire d'ouvrir rapidement cette possibilité supplémentaire de communication vers l'extérieur.

Comme pour les précédents courriers d'information qui vous ont été adressés, je vous rappelle que l'envoi n'est effectué qu'à destination du référent familial identifié auprès de nos services, à charge pour lui d'en informer notamment ses frères et sœurs.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur,

La Directrice déléguée,

Chantal BANNETEL

